

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DE LA FEMME
DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE
=====

APPROCHE NATIONALE POUR L'INTEGRATION DE LA FEMME
DANS LE DEVELOPPEMENT

Rural

MINISTÈRE DE LA FEMME, DE L'ENFANT
ET DE LA FAMILLE B.C.T.
Arrivée le **02 NOV. 1993**
n° 1065

PLAN

INTRODUCTION

I. INTEGRATION DE LA FEMME DANS LE DEVELOPPEMENT

- AU NIVEAU POLITIQUE

- 1.1 Les femmes dans les objectifs nationaux de développement

a) Les Stratégies de Promotion de la Femme de 1960 à 1975

b) Les stratégies nouvelles

- 1.2. Les politiques gouvernementales de Promotion de la Femme

a) Promotion des Droits de la Femme

b) Promotion économique de la femme en milieu rural

- politique de santé-Nutrition
- politique d'éducation et de formation
- politique de l'environnement
- politique d'allègement des travaux
- politique de financement des activités des femmes

II. INTEGRATION DE LA FEMME AU NIVEAU INSTITUTIONNEL

1. Au niveau gouvernemental

2. Au niveau associatif (FNGPF-FAFS)

III. PROJETS ET PROGRAMMES EN FAVEUR DES FEMMES

Malgré les précieux acquis obtenus, la femme rurale rencontre en fait des difficultés qui sont de nature à freiner son épanouissement social, culturel et matériel.

En effet en dépit des efforts déployés par l'Etat durant plus de trois (3) décennies de développement, la femme rurale présente le profil suivant, caractérisé par:

- Une immigration de la population masculine et l'exode rural qui accentuent la lourdeur des tâches assignées à la femme rurale aussi bien au niveau domestique qu'au niveau des travaux agricoles ;

- Un environnement socio-culturel qui limite l'accès de la femme rurale à la terre, aux services agricoles, aux crédits et à la technologie. La domination de l'homme et la grande responsabilité familiale et extra-familiale qui incombent à la femme constituent par ailleurs un environnement hostile à la promotion de la femme rurale.

- L'analphabétisme des femmes rurales dont le taux reste élevé et dépasse 82 % de la population féminine seul 0,2 % ont suivi un programme de langue nationale .

- L'abandon scolaire de la jeune fille rurale est élevé et réduit son accès à la vie professionnelle.

- La formation professionnelle féminine agricole reste très limitée.

Dans le secteur agricole, les femmes représentent près de 70 % de la population active féminine dont plus de 80 % considérées comme des "aides familiales" c'est à dire appartenant à l'échelle la moins favorisée dans la nomenclature des emplois agricoles.

de la situation socio-économique et juridique des femmes sénégalaises, des stratégies d'intégration effective de leurs problèmes dans les plans de développement. Cette commission devait par la suite, faire des recommandations générales aux différentes commissions sectorielles de planification.

Les VII^{ème} et VIII^{ème} Plans élaborés en période d'austérité imposée par l'ajustement structurel feront, à nouveau, peu mention des femmes et les cantonneront dans des secteurs bien spécifiques (promotion humaine, développement social), tandis que les stratégies concernant les grands secteurs productifs (agriculture, industrie, commerce) ne renfermeront aucune disposition les concernant. Ainsi, dans le VIII^{ème} Plan, les stratégies adoptées en matière de politique de population, soulignaient la nécessité d'améliorer leur statut afin d'en garantir le succès. Une autre priorité définie fut le renforcement des capacités d'initiative et d'auto-organisation des groupements féminins, en leur facilitant l'accès au crédit et en soutenant leurs activités domestiques et productives. L'exécution des lignes d'action à l'appui de ces objectifs fut confiée exclusivement, au secteur du développement social, d'où un cloisonnement des problèmes féminins au niveau des plans nationaux de développement.

L'absence des femmes de la planification nationale peut s'expliquer par la tendance de l'Etat à cibler, en priorité, les secteurs marchands et industriels de l'économie où les hommes sont dominants, au détriment des secteurs dits "informel" et de subsistance où les femmes interviennent en majorité. Une telle démarche procède de la sous-estimation du travail des femmes au niveau de ces secteurs par ailleurs vitaux pour l'économie nationale.

a) Les stratégies de Promotion de la Femme de 1960 à 1975

Conçue à l'indépendance, dans le cadre du processus de modernisation, comme une stratégie de développement, l'Animation visait à une prise de conscience des communautés de base et à une reconversion des mentalités afin de les "responsabiliser" et de leur faire prendre en charge leur propre développement. Elle devait également contribuer à promouvoir la décentralisation des systèmes de pouvoir, de planification et d'intervention au service d'une politique socialiste. L'Animation féminine fut érigée en structure à côté de l'Animation rurale, l'Animation urbaine et l'Animation des administrations publiques. Ses actions ancrèrent la problématique relative aux femmes dans les structures de l'Etat. Elles expliquent ainsi l'originalité de la démarche sénégalaise par rapport à d'autres pays africains où les problèmes des femmes furent dès cette époque, pris en charge presque exclusivement par les Organisations de masses des partis uniques. Le premier centre d'Animation féminine fut créé à Thilogne (région du fleuve), en 1960.

Ainsi, l'institutionnalisation de la politique d'Intégration de la Femme dans le Développement (FID) est amorcée grâce à la conjugaison de quatre facteurs décisifs : une option basée sur une pédagogie et une stratégie de développement devant conduire à un développement auto-géré ; un appareil, les centres d'animation ; un réseau, les cellules d'animation et noyaux d'animateurs et animatrices, supports et vecteurs de développement à la base ; un encadrement comprenant des agents de l'Etat chargés de promouvoir l'éveil des consciences et la participation populaire . L'action de l'encadrement était complétée, sur le terrain, par une organisation politique, le Mouvement National des Femmes de l'Union Progressiste Sénégalaise, qui, interlocuteur privilégié du pouvoir, fit

instituer la première journée de la Femme Sénégalaise, le 25 Mars 1972.

b) Les Stratégies Nouvelles à partir de 1975

La proclamation de l'Année Internationale de la Femme en 1975 et la Décennie des Nations-Unies pour la Femme (1975-1985) suscitera une vaste mobilisation nationale et internationale.

Au Sénégal, les objectifs de la Décennie: Egalité, Paix et Développement sont adoptés.

La femme devient aussi un "secteur" et les mécanismes spécifiquement chargés de la promouvoir (Ministères) sont organisés de la base au sommet, dotés de moyens et s'appuient sur les survivances des anciennes structures de l'animation.

Le couronnement de ce processus sera marqué par l'adoption par l'Assemblée Nationale du Plan d'Action pour la Femme.

Ce Plan d'Action de la Femme Sénégalaise était élaboré pour combler une carence manifeste des plans nationaux de développement précédents et offrir un cadre de référence pour les actions que le Sénégal devait entreprendre durant la décennie. S'inspirant du Plan d'Action de Lagos, il visait leur promotion dans les domaines de l'éducation et de la formation, la santé et la nutrition, l'emploi et les activités rémunératrices, ainsi que sur le plan juridique.

L'Evaluation du Plan, en 1990, au bout de huit années d'application, par l'UNIFEM à la demande du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, en révéla les grandes défaillances pas de définition préalable de priorités et d'objectifs sur le long terme ; pas d'articulation réelle entre ses programmes féminins et

les options et priorités définies dans les plans nationaux et régionaux de développement économique et social ; approche axée sur le développement de petits projets féminins plus enclins à satisfaire leurs besoins immédiats et urgents, par le biais d'une "action sociale" (fourniture de services en matière de santé, formation, alphabétisation), qu'à leur offrir des opportunités de promotion économique.

1.2. Les Politiques Gouvernementales de Promotion des Femmes

a) Promotion des Droits de la Femme

L'amélioration du statut juridique de la femme a été amorcée dans le code de la famille de 1972.

Mesures législatives

La Mise en oeuvre de la Convention a trouvé sur le terrain sénégalais des dispositions réglementaires dont nous citerons les plus significatives:

- la loi 72-25 du 19 Avril portant réforme des communautés rurales et le décret 72-1288 du 27-10-72 portant affectation et désaffectation des terres du domaine national reconnaissant la femme comme exploitante agricole au même titre que l'homme et lui ouvrant ainsi l'accès à la terre ;

- la loi 71-031 du 3 Juin 1971 portant orientation de l'éducation, garantit l'égalité de tous les citoyens à recevoir l'instruction et la formation ;

- la loi 61.34 du 15 Juin 1961, révisant le code du travail, garantit l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale.

L'ambiguïté se situe au niveau de l'application de ces textes.

b) Politique Economique des Femmes en Milieu Rural

Au Sénégal, les femmes constituent 60 % des travailleurs agricoles et environ 40 % de la main-d'oeuvre occupée dans le secteur informel.

Elles contribuent tout comme l'homme, au développement des économies rurales particulièrement dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Elles consacrent en moyenne 10 à 15 heures de travail par jour aux tâches domestiques. Cette participation significative des femmes dans le travail productif démontre qu'elles constituent une part non négligeable des ressources humaines, moteurs du développement sous la participation active des femmes.

Malgré donc l'intensité et la multiplicité de leurs activités, l'intégration des femmes dans le processus de développement reste limitée par des contraintes telles que l'analphabétisme qui touche encore 82 % des femmes sénégalaises, le mauvais état sanitaire, la manque de formation dans ces techniques de production et de transformation, le manque d'accès aux ressources nécessaires pour la production.

Le Gouvernement du Sénégal conscient que le maintien de telles contraintes va à l'encontre de ses options fondamentales de développement basées sur la valorisation des ressources humaines et de la participation des populations. C'est pourquoi, il a mis en oeuvre dès l'indépendance des politiques recherchant pour finalité l'amélioration des conditions de vie des populations.

a) Politique de Santé

Les problèmes de santé des femmes sont multiples et complexes. En effet, la précarité des conditions de vie des femmes leur charge de travail, la fragilité de leur état nutritionnel, les grossesses multiples et rapprochées et leurs multiples charges sociales sont autant de contraintes qui pèsent sur leur santé. C'est le statut de la femme qu'il faut promouvoir pour créer les conditions de l'amélioration de son état de santé.

Les politiques ont généralement associé, la santé de la femme à celle de l'enfant et plus globalement au bien-être familial, comme si en dehors de son rôle de mère, elle n'avait pas de besoins propres de santé.

Sur 30 ans, un certain nombre de programmes de soins de santé primaire spécifiques à la femme ont été mis en place, dans une stratégie de Santé pour tous en l'an 2000: santé maternelle et infantile, planification familiale (SMI/PF), prévention de la mortalité infantile, lutte contre les MST et le SIDA. On peut en mesurer les succès et les échecs, d'autant plus que les préoccupations semblent avoir été réduites à la santé de la reproduction des femmes et non à leur santé globale.

b) Politique d'Education et de Formation

Le recensement de 1988 a révélé qu'au Sénégal le taux d'analphabétisme était de 82 % celui des hommes 62%. Cette situation a considérablement freiné :

- le développement des activités économiques et sociales des femmes ;
- leur représentation dans les structures de décision ;
- l'amélioration de leur santé et le bien-être de leurs familles.

Pour remédier à une telle situation, des programmes spéciaux dans le domaine formel et non formel ont été mis en place.

Il s'agit d'une part d'assurer en milieu rural l'alphabétisation fonctionnelle des femmes afin qu'elles maîtrisent la gestion de leurs activités, d'autre part d'assurer des formations spécifiques dans des domaines d'intérêt précis.

Le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille a entrepris depuis 1989, d'intégrer systématiquement un volet alphabétisation fonctionnelle/éducation dans l'ensemble de ses nouveaux projets. De cette façon plusieurs comités de gestion ciblés par ces projets seront alphabétisés et formés dans les nouvelles techniques de production.

c) Politique d'Allègement des Travaux Féminins.

L'allègement des travaux féminins a été une des préoccupations de l'Etat en direction des femmes.

Il avait pour objectif de réduire la pénibilité des travaux des femmes, et partant de dégager un gain de temps et d'énergie permettant à ces dernières de s'adonner à d'autres activités.

Le volet allègement comprend : l'implication d'équipements appropriés (moulins à mil, décortiqueuses, égreneuses, presses à huile, batteuse etc...), mais aussi l'acquisition de moyens d'exhaure et de transport.

Ces équipements ont été installés dans les villages sous la responsabilité directe des femmes regroupées en comités de gestion. De 1980 à 1993 plusieurs équipements ont été remis aux groupements de promotion

féminine répartis sur l'ensemble des 10 régions du pays (Voir Tableau en annexe).

Ces équipements ont été financés grâce à l'appui de plusieurs bailleurs de fonds. Dans ce cadre, il faut citer le Projet Promotion Economique des Groupements Féminins en Milieu rural, financé par le PNUD, le FENU et les Pays Bas, qui depuis 1982 a développé un vaste programme d'allègement en direction de la femme rurale.

Cette stratégie constitue une étape importante dans la politique d'intégration de la Femme rurale dans le développement. Elle a contribué à non seulement atténuer les charges domestiques et champêtres des femmes mais a surtout permis à ces dernières de libérer une partie de leur temps pour se consacrer à elles-mêmes, à leur famille et à d'autres activités économiques et sociales.

d) Politique d'Environnement

La prise en compte des questions environnementales dans les stratégies de développement est une donnée relativement ancienne au Sénégal mais les résultats n'ont jamais été à la hauteur des ambitions affichées, puisque les ressources naturelles fréquemment exploitées au delà des seuils de reconstitution, ont continué à se dégrader nettement.

Le rôle de la femme n'est pris en compte ni dans les politiques globales, ni dans les mesures de préservation de l'environnement, ou alors on lui réserve une place réduite. Il existe un consensus tacite ; la femme a des responsabilités très limitées dans l'exacerbation des problèmes liés au milieu. Par ailleurs, si sa contribution à l'inversion des tendances est souhaitée, l'impact n'en est peut être que modeste.

e) Politique de Financement des Activités de Femme

Quels que soient le milieu et la nature de leurs activités, les femmes connaissent des besoins de crédit pour les financer.

Le secteur financier formel (banques) a surtout bénéficié aux grandes entreprises. En effet, ses conditions sont difficilement réalisables par la plupart des petits agents économiques, les femmes en particulier et surtout les plus pauvres d'entre elles : niveau du risque, exigence d'autofinancement et garanties. Le secteur financier informel constitue pour elles une meilleure source d'allocation de ressources, surtout pour les plus défavorisées d'entre elles. Il s'agit d'associations tontinières, de groupements et d'associations mutualistes développant de réseaux de solidarité. Là, les pratiques d'épargne et le crédit diffèrent selon les zones (rurale ou urbaine) et fonctionnent sur des règles souples et adaptées aux réalités spécifiques de la clientèle. La tontine est une association d'entraide qui collecte, selon une certaine périodicité, des revenus dont les membres disposent à tout de rôle.

Enfin les associations d'épargne-crédit regroupent les groupements féminins, encadrés ou non, les groupements de producteurs exploitant en commun un projet (agricole, maraîcher, d'élevage, de forage, etc...), bénéficiant à ce titre, d'appui extérieur et les associations tontinières. Toutes ces organisations présentent cependant de nombreuses limites, notamment l'accès aux ressources financières souvent consacrées aux besoins de consommation ou de type social, les ressources disponibles pour des investissements étant nettement insuffisantes.

L'analyse des politiques, programmes et pratiques de crédit formel montre les difficultés que les femmes

rencontrent pour financer leurs activités : les banques n'aiment pas les petits prêts dont les coûts de gestion se révèlent trop importants pour une rentabilité aléatoire ; les garanties ne sont pas aisément constituables, notamment pour les paysannes qui ne peuvent constituer d'hypothèques sur les terres du domaine national et du domaine public, enfin , on peut parler plutôt d'une certaine "crainte" vis-à-vis d'un système n'ayant pas de "dimension humaine", d'institutions assez sophistiquées (fonctionnant dans une langue étrangère, le français), a priori "inaccessibles" aux plus défavorisés (la banque ne prêterait qu'aux riches). Les sources de financement proviennent du système financier informel, mais le goulot d'étranglement vient surtout, comme pour la banque d'ailleurs, de l'insuffisance des ressources pour les prêts productifs, quels qu'en soient les montants. Les crédits des programmes d'appui fonctionnent (taux maximal de remboursement), ils sont cependant très insuffisants, vu le volume des besoins.

Il faut encourager le développement de l'Épargne, simplifier les formalités de crédit, adapter les conditions de prêt, former et encadrer les femmes.

II. INTEGRATION DES FEMMES AU NIVEAU INSTITUTIONNEL

2.1. Au Niveau Gouvernemental

L'évolution des mécanismes gouvernementaux pour l'Intégration de la Femme au Développement a commencé en 1978 par création du Secrétariat à la Condition Féminine.

- En 1980 : Intégration du Secrétariat d'Etat à la ~~Condition Féminine~~
Promotion Humaine
- 1983 : Création du Ministère du Développement Social
 - 1990 : Création du Ministère Délégué chargé de la Condition de la Femme et de l'Enfant
 - 1991 : Création du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille

Toutes ces structures ont eu pour mission :

- Encourager la promotion économique et sociale des femmes.
- Favoriser le Développement des groupements féminins.
- Concevoir et suivre l'exécution de projets de développement fondés sur l'initiative des femmes.
- Promouvoir l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant par l'information, l'éducation et la communication.

En plus de ces mécanismes, l'Etat a mis en place :

- Une Commission Nationale Consultative regroupant les représentants des différents ministères et des organisations représentatives.
- Un Centre d'Information et de Documentation pour la Femme.

2.2. Au Niveau Associatif

- Organisation et mobilisation de femmes.

Ils comprennent les organisations de femmes regroupées au sein des fédérations, principalement la FNGPF et la FAFS.

- La Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine composée de 3647 groupements de promotion féminine et environ 400.000 femmes est organisée en unions du niveau local à la région constitue aujourd'hui un vaste réseau de communication et de concentration capable de susciter une participation plus performante de femmes au processus de développement national en renforçant leur statut socio-économique.

Partenaire privilégiée des pouvoirs publics, elle joue le rôle de relais par la mise en oeuvre des projets/programmes concernant les femmes. L'érection et l'attribution du statut d'ONG à la Fédération est un élément important dans le processus de renforcement institutionnel de cette organisation. Ce statut lui permet de négocier et d'accéder facilement à des financements et de bénéficier des avantages accordés par l'Etat aux ONG, pour l'acquisition de biens et équipements

- La Fédération des Associations Féminines du Sénégal (FAFS est un autre mécanisme qui participe à la mise en oeuvre des politiques gouvernementales à l'égard des femmes créé en 1977 et agréé en ONG, la FAFS regroupe 190 associations et compte 10 cellules régionales. Elle intervient en milieu urbain et semi-urbain.

III. PROJETS ET PROGRAMMES EN FAVEUR DES FEMMES

Plusieurs micro-projets ont permis de répondre à des besoins ponctuels mais aussi, de renforcer le savoir faire des femmes. L'expérience acquise dans ce domaine par les femmes et les succès enregistrés grâce à leur motivation ont permis la réalisation de projets d'envergure comme :

1. **Projet Promotion Economique des Groupements Féminins (PEGPF)**, financé par le PNUD-FENU-BIT a démarré en 1982.

Objectifs :

- Etendre le programme d'allègement des travaux féminins par l'installation de nouveaux types d'équipements (moulins à mil, batteuses à céréales, décortiqueuses à mil, charrettes à tracteur animale).

- Améliorer les revenus des membres des groupements par la mise en oeuvre d'activités économiques nouvelles (banques céréalieres, boutiques d'approvisionnement, caisses d'épargne et de crédit etc...).

Réalisations :

- 751 GPF équipés en matériel d'allègement ;
- 358 auxiliaires villageoises formées à la gestion des équipements et à l'organisation du travail communautaire ;
- 75 centres d'alphabétisation fonctionnelle avec 25 femmes par centre ;
- 14 boutiques d'approvisionnement ;
- 7 banques céréalieres ;
- 12 caisses d'épargne et de crédit ;
- 9 projets d'embouche
- 190 caisses de crédits tournants.

Ce projet vient d'être renforcé sur financement du PNUD-FENU pour un important volet (Alimentation en Eau et Assainissement). Il couvrira 60 groupements bénéficiaires de programmes antérieurs des deux (2) phases du Projet.

2. Projet Appui aux Groupements Féminins (PAGF) financé par la Banque Africaine de Développement et le Fonds Nordique de Développement, le Projet est en phase de démarrage.

Objectifs du Projet :

- Améliorer les conditions socio-économiques des femmes et des enfants, à travers une approche intégrée et participative.

Le Projet d'une durée de 5 ans porte sur cinq (5) composantes au niveau des régions de Dakar, Thiès, Diourbel Kolda et Tambacounda.

Composantes : - Alphabétisation ;
- Garderies d'enfants ;
- Agro-alimentaires, hydraulique ;
- Crédit ;
- Cases-foyers-IEC.

3. Projet Promotion du Statut de la Femme dans le Développement (PDRH) financé par la Banque Mondiale, dure 4 ans

Objectifs :

- Favoriser la promotion des femmes par l'amélioration de leurs conditions de vie socio-économiques et de celles de leurs familles par une approche intégrée.

Il a les mêmes composantes que celles du Projet Appui aux Groupements Féminins et intervient dans les cinq

Chuffe

Chuffe *Conseil S. f.*

(5) autres régions (Louga, Saint-Louis, Fatick, Kaolack et Ziguinchor).